



CONSEIL RÉGIONAL DES PRAIRIES 2024

Regina, Saskatchewan

May 1-3, 2024



Message de la part du président et du directeur du Conseil régional des Prairies

Bonjour à toutes les sections locales d'Unifor dans les Prairies,

Nous sommes heureux d'annoncer que le Conseil régional des Prairies 2024 aura lieu au Delta Regina Hotel, du 1er au 3 mai 2024.

Ce Conseil sera le moment de nous rassembler afin de discuter et de concentrer nos efforts sur les enjeux qui touchent les membres d'Unifor dans les Prairies. Les déléguées et délégués auront l'occasion d'explorer plusieurs sujets, d'acquérir des connaissances et de contribuer à la poursuite de nos objectifs collectifs dans le cadre de conférences de personnes invitées et d'allocutions de nos dirigeantes et dirigeants, ainsi que d'autres militantes et militants.

Nous encourageons toutes les sections locales à soutenir la participation de membres de groupe méritant l'équité en choisissant une représentation axée sur l'équité (femmes, travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur, travailleuses et travailleurs ayant des inCapacités, LGBTQ et jeunes travailleuses et travailleurs de 35 ans ou moins) au sein de leur délégation. Compte tenu de notre engagement continu envers l'équité, nous demandons aux sections locales d'utiliser leur droit d'envoyer des déléguées et délégués spéciaux accordé en vertu des règlements du Conseil régional des Prairies.

De plus, en vertu de ses règlements, le Conseil régional des Prairies tiendra des élections afin de pourvoir les postes vacants suivants pour le reste du mandat :

- Membre de la base du Conseil régional des Prairies (2)
- Membre du comité permanent de la condition féminine (1)
- Membre du comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs (1)
- Membre du comité permanent sur le PAEF (1)
- Membre du comité permanent des personnes LGBTQ (1)
- Membre du comité permanent de Santé, sécurité et environnement (1)

Il n'y a pas de frais d'inscription pour le Conseil régional des Prairies. L'inscription au conseil se fait par le biais de notre système d'inscription en ligne. Nous avons déjà envoyé votre nom d'utilisateur et votre mot de passe à la présidente ou au président de votre section locale. L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit sera envoyée dans un courriel distinct.

Nous sommes impatients de vous accueillir à Regina!

En toute solidarité,



Guy Desforges
Président du Conseil régional des Prairies



Gavin McGarrigle
Directeur de la région de l'Ouest

Ordre du jour provisoire

MARDI 30 AVRIL 2024

- Réunion des dirigeantes et dirigeants des sections locales du Conseil régional des Prairies à 9 h

MERCREDI 1ER MAI 2024

- Principale assemblée plénière, jour 1 - Ouverture de la séance à 9 h
- Rapport du directeur de la région de l'Ouest
- Rapport du président du Conseil régional des Prairies
- Conférenciers/conférencières
- Mises en candidature
- Débat sur les résolutions et recommandations
- Événement social du PAEF

JEUDI 2 MAI 2024

- Principale assemblée plénière, jour 2 - Ouverture de la séance à 9 h
- Rapport du secrétaire-trésorier du Conseil régional des Prairies
- Conférenciers/conférencières
- Élections
- Débat sur les résolutions et recommandations
- Événement social

VENDREDI 3 MAI 2024

- Principale assemblée plénière, jour 3 - Ouverture de la séance à 9 h
- Résolutions et recommandations
- Ajournement en mi-journée



Inscription

L'inscription se fait en ligne. Pour vous inscrire, rendez-vous sur <https://register1.unifor.org>.

La date limite pour l'inscription est le 9 avril 2024.

L'information nécessaire pour l'inscription a été envoyée aux sections locales au début de l'année. Si vous ne retrouvez pas le nom d'utilisateur et le mot de passe nécessaires pour l'inscription, veuillez envoyer un courriel à registration@unifor.org et nous ferons parvenir de nouveau l'information à la présidente ou au président de la section locale.

L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit sera envoyée à la présidente ou au président dans un courriel distinct. En tant que chef de la délégation, il incombe à la présidente ou au président (ou encore à la personne désignée) d'inscrire toutes et tous les membres de la délégation d'une section locale.

Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :

- Réunion des dirigeantes et dirigeants des sections locales de la région des Prairies - Mardi 30 avril 2024
- Conseil régional des Prairies - Mercredi 1er avril 2024

Pour vous inscrire à plusieurs événements, veuillez fermer la session et en ouvrir une nouvelle pour sélectionner l'événement suivant à l'écran d'accueil.

Les sections locales sont encouragées à inscrire une délégation complète ainsi que des déléguées et délégués spéciaux (en tenant compte de nos groupes en quête d'équité) ainsi que des observatrices et observateurs pour le Conseil régional des Prairies de cette année.

Inscription au caucus sur l'équité

Une fois votre délégation inscrite au moyen de l'adresse de courriel unique, la participante ou le participant recevra un courriel pour lui permettre de s'auto-identifier et de s'inscrire aux rencontres du caucus sur l'équité. Si une participante ou un participant n'a pas reçu le courriel, veuillez communiquer avec teri.roland@unifor.org.

Remarques importantes

Les membres actuels de l'exécutif du Conseil régional des Prairies doivent être inscrits parmi la délégation de votre section locale en tant que déléguée ou délégué. Les membres du comité permanent du Conseil régional des Prairies doivent s'inscrire avec leur section locale en tant que déléguée ou délégué, ou encore comme déléguée ou délégué spécial.

Si vous souhaitez modifier l'inscription de votre section locale ou si vous éprouvez des difficultés à vous inscrire, veuillez envoyer un courriel à l'adresse registration@unifor.org.

Réunion des dirigeantes et dirigeants de sections locales du Conseil régional des Prairies

La réunion des dirigeantes et dirigeants des sections locales du Conseil régional des Prairies se déroulera le mardi 30 avril 2024 de 9 h à 15 h dans la salle Umbria.

Les rapports des sections locales doivent être remplis à partir du modèle fourni et envoyés à teri.roland@unifor.org en format MS Word.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec Teri Roland au 780 448-5865, poste 3077.

L'échéance pour soumettre votre rapport est le 29 mars 2024.

Droit et Élections

Nombre de déléguées et délégués

Les déléguées et délégués sont les seuls membres de la délégation à avoir droit de parole et droit de vote au conseil. Chaque section locale dispose d'un nombre limité de déléguées et délégués en fonction des critères suivants :

- sections locales comptant de 1 à 250 membres - 1 déléguée ou délégué
- sections locales comptant de 251 à 500 membres - 2 déléguées ou délégués
- sections locales comptant de 501 à 750 membres - 3 déléguées ou délégués
- sections locales comptant de 751 à 1 000 membres - 4 déléguées ou délégués
- sections locales comptant de 1 001 à 1 250 membres - 5 déléguées ou délégués

Plus une déléguée ou un délégué supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 250 membres.

Pour plus d'information, notamment à propos des sections locales composées, veuillez consulter les règlements du Conseil régional des Prairies.

Les déléguées spéciales et délégués spéciaux ont droit de parole, mais n'ont pas droit de vote au conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre comité exécutif permanent, des présidentes ou présidents d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur, jeunes travailleuses et travailleurs, personnes ayant une incapacité, femmes ou membres de la communauté LGBTQ).

Les observatrices et observateurs n'ont ni droit de parole ni droit de vote au conseil et peuvent être des membres qui ne se qualifient pas comme déléguée spéciale ou délégué spécial. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs observatrices ou observateurs.

Élections

Des élections auront lieu afin de pourvoir les postes suivants pour le reste du mandat d'une durée de trois (3) ans :

- Membre de la base du Conseil régional des Prairies (2)
- Membre du comité permanent de la condition féminine (1)
- Membre du comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs (1)
- Membre du comité permanent sur le Programme d'aide aux employés et à leur famille (1)
- Membre du comité permanent des personnes LGBTQ (1)
- Membre du comité permanent de Santé, sécurité et environnement (1)

Les postes vacants au sein des comités permanents sur l'équité seront pourvus au moyen d'une élection par les pairs lors de la réunion de leur caucus de groupe d'équité désigné. Veuillez consulter l'ordre du jour de votre conseil lors de votre inscription pour connaître les heures et les dates des caucus. Pour des renseignements sur les responsabilités des membres de l'exécutif du conseil et des comités permanents, veuillez consulter les règlements du Conseil régional des Prairies..

Les mises en candidatures officielles pour les postes au sein de l'exécutif du Conseil régional des Prairies et du comité permanent (autre que ceux des groupes en quête d'équité) auront lieu pendant le conseil. Conformément aux règlements (article 5 : Élections) :

. . . . une déléguée ou un délégué qui propose la candidature d'une autre déléguée ou d'un autre délégué peut faire une brève déclaration, et toutes les candidates et tous les candidats auront l'occasion de s'adresser aux déléguées et délégués.

Les sections locales qui désirent désigner et appuyer une candidate ou un candidat pour un poste vacant doivent envoyer un courriel à teri.roland@Unifor.org au plus tard le 9 avril 2024.

Résolutions

Résolutions générales

Les résolutions générales que doit étudier le Conseil régional des Prairies doivent être reçues au plus tard 15 jours avant l'ouverture du conseil.

L'échéance pour les résolutions générales est fixée au 9 avril 2024. Nous vous encourageons à soumettre vos résolutions avant cette date. Les déléguées et délégués ont le droit de siéger au comité des résolutions. Si vous désirez soumettre votre candidature pour faire partie du comité des résolutions, veuillez envoyer un courriel à teri.roland@unifor.org au plus tard le 25 mars 2024.

Modifications aux règlements

Conformément à l'article 9 : Amendements des règlements du Conseil régional des Prairies :

« Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements. »

Afin de vous conformer à l'article 9, toute résolution relative à la modification des règlements doit être soumise au plus tard le 29 mars 2024. Les sections locales recevront un avis au plus tard le 1er avril 2024.

Vous pouvez envoyer vos résolutions par courriel à teri.roland@unifor.org.

Veuillez consulter le modèle de résolution inclus dans cette trousse pour une explication claire sur la manière de rédiger votre résolution.

Conseils pour rendre les résolutions claires et compréhensibles pour tous :

- Ne traitez que d'une seule question principale par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement : évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez les mesures qui devraient être prises, les changements que vous voulez faire, la façon dont vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que ce soit fait.



Hébergement, Accessibilité & garde d'enfants

Hébergement à l'hôtel

Les sections locales sont encouragées à tirer profit du tarif négocié pour le Conseil régional des Prairies dans les établissements suivants :

Delta Hotels by Marriott Regina

1919, Saskatchewan Dr, Regina, SK

Le tarif par chambre en occupation individuelle ou double est de 174 \$.

La date d'échéance pour les réservations est le 28 mars 2024.

Appelez au 1 800 209-3555. Mentionnez le code M-K59000H lors de votre réservation ou réservez en ligne en visitant: <https://www.marriott.com/event-reservations/reservation-link.mi?id=1701358139526&key=GRP&app=resvlink>

Accessibilité

Unifor s'engage à éliminer les obstacles qui empêchent nos membres de participer de façon égale aux activités de leur syndicat et à prendre toutes les mesures raisonnables pour trouver des solutions à toutes les demandes justifiées par les droits de la personne exigeant des mesures d'accommodation. Envoyez vos demandes par courriel à l'adresse teri.roland@unifor.org.

Inscription au service de garde d'enfants

Des services de garde d'enfants seront offerts pendant le Conseil régional des Prairies. Vous trouverez dans la trousse d'information le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants d'Unifor. Ce formulaire doit être retourné dûment rempli au plus tard le 1er avril 2024.

Veuillez remplir le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants et le retourner par courriel à Laurie Wright à l'adresse fecchildcare@unifor.org.

Dates limites

Échéances importantes pour le prochain Conseil régional des Prairies :

- Échéance pour les modifications aux règlements - 29 mars 2024
- Hébergement à l'hôtel Delta Regina - 28 mars 2024
- Rapports pour la réunion des dirigeantes et dirigeants - 27 mars 2024
- L'échéance pour les résolutions générales est fixée au 9 avril 2024.
- Inscription au conseil - 9 avril 2024

Les renseignements de la trousse de convocation, les règlements du Conseil régional et les mises à jour pour cette réunion seront affichés sur la [page de l'événement du Conseil régional des Prairies de 2024](#) sur le site Web d'Unifor.